

L'introduction des TICE en CPGE ECT : une amorce d'approche institutionnelle.

Les TICE contribuant positivement à l'acquisition des connaissances par les étudiants des CPGE, elles influencent pour partie l'image de ces formations et par conséquent modifient leur attractivité.

La prise en compte de cet enjeu particulier relève de l'institution Education Nationale, pilote de l'ensemble du dispositif, plutôt que des décisions individuelles du professeur de classe préparatoire. D'où les interpellations qui peuvent être adressées à l'IG et aux Grandes Ecoles : l'introduction des TICE dans les programmes des CPGE peut-elle contribuer à attirer davantage de bacheliers vers ces formations ? Quelles en sont les formes possibles ? Faut-il assurer la prise en compte des TICE dans les épreuves de concours ? Et si oui, selon quelles modalités ?

Les éléments présentés ci-dessous ne prétendent pas apporter une réponse générale à ces questions. Ils décrivent et tentent modestement d'analyser les réflexions actuellement menées sur ces points à l'occasion de la réécriture d'une partie des programmes de la classe préparatoire EC voie technologique. Il s'agit de points de vue personnels qui n'engagent en rien la commission en charge de la rédaction du projet de programme. Le propos, nécessairement minimaliste dans la mesure où ces travaux ne sont pas achevés, constitue avant tout un compte-rendu d'expérience, éventuellement transférable dans d'autres situations. Dans un souci de plus grande clarté, la présentation rapide des caractéristiques du projet de nouveau programme sera précédée de celle des arguments et échanges qui ont présidé à son élaboration.

1. L'introduction des TICE dans le nouveau programme de la classe préparatoire ECT : une nécessité relative.
  - De nouveaux programmes pour un nouveau profil d'élèves.

La réécriture des programmes de la classe préparatoire ECT s'inscrit dans le contexte particulier de la rénovation de la filière STT. Cette rénovation en profondeur, qui s'accompagne d'un changement de dénomination - de STT (sciences et technologies tertiaires) à STG ( Sciences et technologies de la Gestion) – a pour objectif principal de favoriser la poursuite d'étude de ces bacheliers, quel que soit le niveau de diplôme terminal envisagé (Bac + 2, L, M ou D).

Cette rénovation, entrée en application en Septembre 2005, va se traduire par une modification du profil de formation des bacheliers candidatant en classe préparatoire. Il était donc nécessaire de réécrire les programmes en intégrant cette évolution attendue. Pour ce qui est des matières propres à cette voie (Droit, Economie, Gestion), les travaux de la commission doivent permettre de soumettre à la consultation les projets de programme avant la fin de l'année scolaire 2005-2006 et permettre une application effective à compter de Septembre 2007.

C'est cette volonté de prendre en compte le nouveau profil des élèves qui a été déterminante dans l'introduction des TICE dans le programme de la classe préparatoire.

En effet, il est apparu nécessaire d'inscrire la classe préparatoire dans la continuité de la formation située en Première et en Terminale STG, d'autant que la formation en Grandes Ecoles fait également la part belle à ces outils. Autrement dit : il n'était pas possible de justifier une absence des TICE en prépa quand celles-ci étaient considérées en amont et en aval comme un élément important de la formation.

- Des risques identifiés et des interrogations persistantes.

Les échanges au sein de la commission de rédaction du projet de programme ont évoqué un certain nombre de difficultés.

Le nécessaire respect du principe d'égalité entre les candidats soulevait le problème classique de la fracture numérique et donc des différences d'équipement entre les différents établissements et des écarts de formation entre les enseignants.

Une autre difficulté repérée est liée à la préservation de la dimension personnelle du travail de l'élève. Les tâches à réaliser liées aux TICE ne permettent-elles pas des échanges massifs entre étudiants vidant de sa substance le travail demandé ?

Troisième série d'interrogation : le recours aux TICE, qui consomme habituellement un nombre d'heures conséquent, ne va-t-il pas à contrarier l'objectif premier de préparation aux différentes épreuves du concours ? Quelle est la forme adaptée d'intégration des TICE ? Quelle est la pédagogie correspondante ?

2. L'introduction des TICE dans le nouveau programme de la classe préparatoire ECT : une ambition mesurée.

- Les choix réalisés ou comment gérer les risques.

La place finalement accordée aux TICE est le résultat d'un compromis, d'un équilibre entre les craintes exprimées et le souhait de ne pas se priver des atouts que représentent les TICE, notamment en terme d'attractivité. L'introduction des TICE dans le projet de programme est par conséquent réelle mais limitée :

- limitée à une seule matière, le Droit. Ceci peut être expliqué par le fait que le droit est la matière de STG qui a elle-même intégré une part importante de TICE.
- limitée à une seule méthodologie : la veille juridique.
- limitée à un seul thème, défini annuellement. Ceci annule les risques de partage d'informations entre étudiants de promotions différentes.
- limitée au temps de travail personnel de l'élève et à une partie de l'horaire d'interrogation orale.

L'épreuve de concours devrait intégrer systématiquement un questionnaire lié à l'actualité du thème retenu. Il s'agit donc d'une évaluation indirecte, réalisée sous forme papier.

Une formation des professeurs de CPGE devrait être organisée et le souhait de création d'une communauté virtuelle a été formulé.

- Les conséquences attendues en terme d'attractivité.

En faisant le choix d'intégrer les TICE, le projet de programme contribue certainement à l'attractivité de la classe préparatoire. Elle joue ainsi un rôle de pionnière, - aucune autre formation généralement choisie par les bacheliers STG n'offre une telle possibilité - choisissant un positionnement susceptible de peser, de manière marginale, sur la décision d'orientation des élèves de STG intéressés par les TICE.

Il est également question, au niveau pédagogique et donc hors programme, d'élaborer des ressources numériques traduisant l'activité de veille réalisée. Ces ressources auront vocation à être mises à disposition des élèves de 1<sup>o</sup> et de Terminale STG, sur un site à définir, sous l'étiquette « Classe préparatoire », contribuant ainsi à la notoriété de cette formation.

En conclusion, force est de constater que l'introduction actuelle des TICE dans le projet de programme de la prépa ECT renvoie avant tout à une rationalité externe – c'est une conséquence des choix faits en amont et en aval-

Les caractéristiques propres de la formation (principe d'égalité, exigence des concours) sont plutôt à l'origine d'un rejet ou au moins d'une limitation de leur poids.

Pour l'avenir, l'accroissement de la place des TICE dans les futurs programmes pourrait être envisageable s'il était démontré qu'elles contribuaient fortement à l'attractivité des CPGE, véritable problématique pour les prépas technologiques.